

**CONSOLIDATION DES MESURES FISCALES ET SOCIALES POUR LES MENAGES ET LES
ENTREPRISES SUR LA PERIODE 2002-2005**

Entre le Projet de Loi de Finances (PLF) rectificatif 2002 (août 2002) et le PLF 2005, le gouvernement a annoncé de nombreuses mesures de baisses de prélèvements obligatoires (ci-après PO) ; le CEPAP a souhaité établir un premier bilan de l'ensemble des mesures prises par les administrations publiques. En effet, l'évaluation des politiques publiques nécessite d'adopter un horizon pluriannuel afin d'apprécier la cohérence globale d'une politique économique et également son ampleur véritable.

METHODOLOGIE

La présente étude retrace les principales mesures nouvelles prises par les administrations publiques depuis août 2002 et ayant un effet au plus tard le 31 décembre 2005. Elle ne prend pas en compte les décisions dont l'impact estimé est inférieur à 15 millions d'euros.

Pour réaliser cette étude, le CEPAP a utilisé les documents contenus dans les PLF 2002 (rectificatif) à 2005 ainsi que le rapport de septembre 2004 de l'Observatoire des Finances locales.

CONCLUSION

Il résulte de cette synthèse que si les entreprises profitent d'une baisse nette de PO de l'ordre de 6,1 milliards d'euros, les ménages ne bénéficient pas sur la période d'étude de baisses nettes de PO mais contribuent au contraire à la hausse des prélèvements obligatoires à hauteur d'environ 1,5 milliard d'euros. S'agissant des ménages les principales baisses concernent des prélèvements progressifs tandis que les hausses sont concentrés sur des prélèvements non progressifs.

1. Les baisses de prélèvements obligatoires sur les ménages sont entièrement contre-balançées par les relèvements de prélèvements sociaux et les hausses de fiscalité locale (graphes 1a et 1b).

(a) Baisses de prélèvements obligatoires : 9 milliards d'euros

Les baisses nouvelles de prélèvements obligatoires bénéficiant aux ménages, qui concernent essentiellement la fiscalité de l'Etat, s'élèveraient à environ 9 milliards d'euros.

- Les principales mesures portent sur l'impôt sur le revenu qui est allégé de quelque 5,9 milliards d'euros (baisse des taux ; mesures d'allègement notamment pour l'emploi à domicile ; etc...).
- Le gonflement des dépenses de prime pour l'emploi compose le second poste d'allègement, à hauteur de 2,1 milliards d'euros.
- En outre les baisses de diverses taxations sur patrimoine (droits de successions et donations, ISF, etc..) s'élèvent à 1 milliard d'euros.

(b) Hausses de prélèvements obligatoires : 10,6 milliards d'euros (Voir graphe 1b)

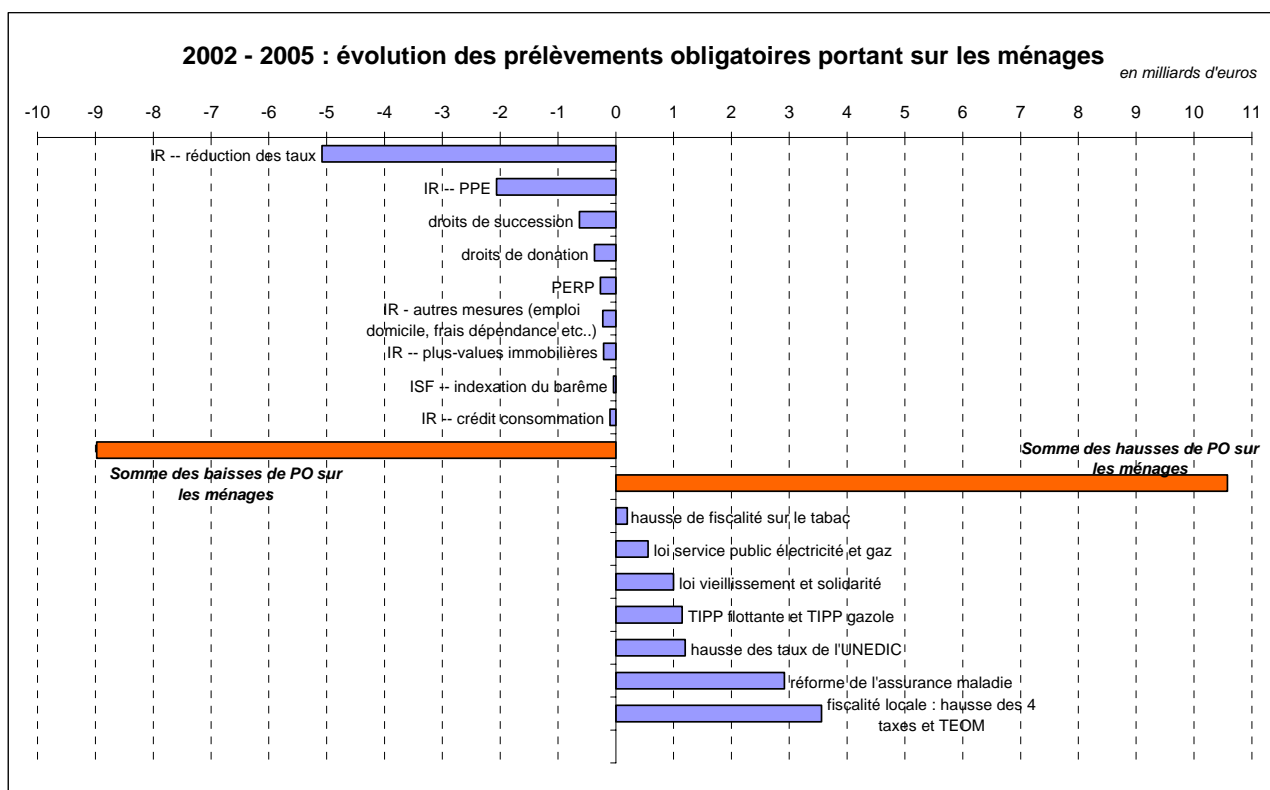
L'ensemble de ces baisses est toutefois entièrement compensé par les mesures nouvelles de hausses de prélèvements sociaux et de hausses de la fiscalité locale. Les hausses nouvelles de prélèvements fiscaux et sociaux sur les ménages s'élèvent au total à 10,6 milliards d'euros.

- Les diverses hausses de prélèvements sociaux (hausse du taux de l'UNEDIC, réforme de l'assurance maladie, loi vieillissement et solidarité, loi relative au service public de l'électricité et du gaz etc...) représenteraient au total 5,7 milliards d'euros.

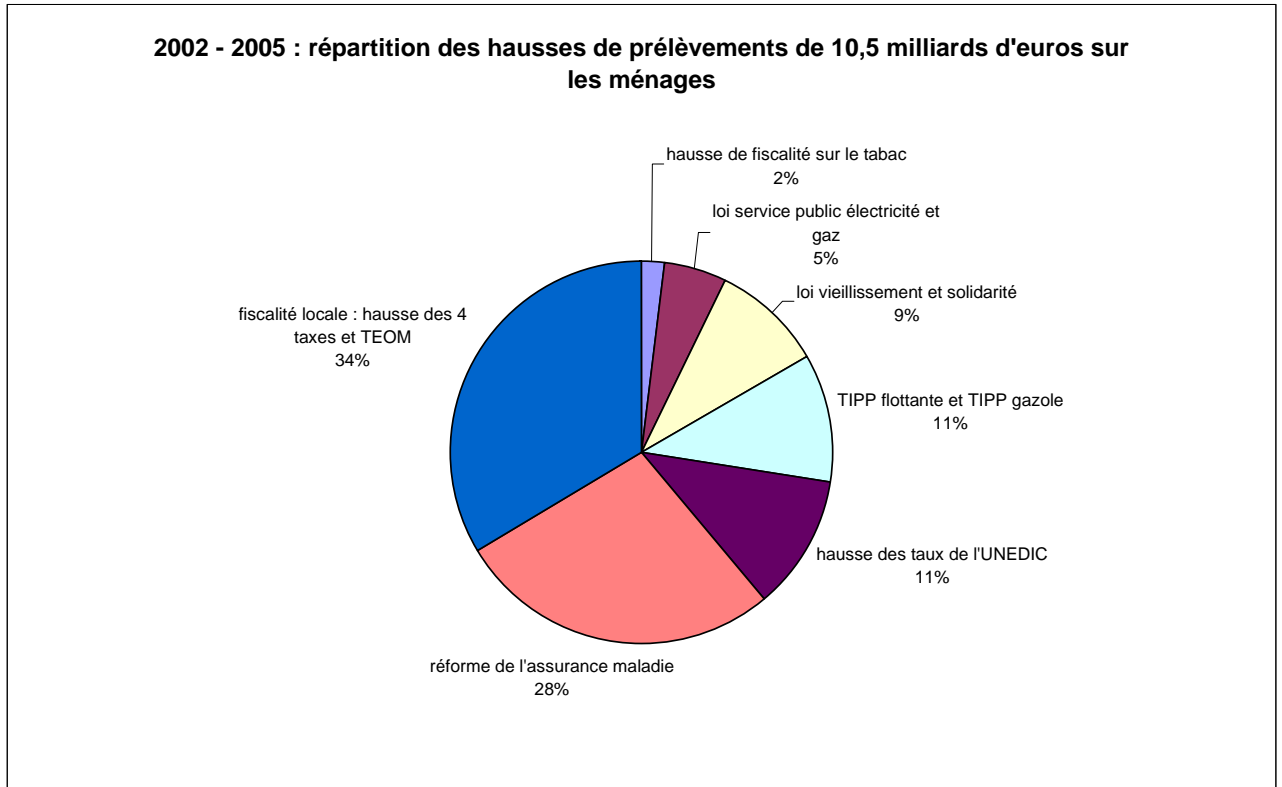
- Parallèlement, les hausses intervenues sur les taux de la fiscalité locale (4 taxes et taxe sur les ordures ménagères) seraient au minimum de 3,6 milliards entre 2002 et 2005.
- Ces hausses sont complétées d'un relèvement de la fiscalité sur le tabac et les produits pétroliers.

Au total, la synthèse des différentes décisions portant sur les prélèvements obligatoires pesant sur les ménages ne reflète pas d'objectif de réduction de ces prélèvements. En revanche, il ressort une volonté de politique économique de transfert d'une part importante des prélèvements progressifs sur des prélèvements non progressifs.

Graph 1a : évolution des prélèvements obligatoires portant sur les ménages sur la période 2002-2005



Grphe 1b : répartition des hausses de prélèvement (i.e. 10,5 milliards d'euros), pour les ménages, sur la période 2002-2005



2. Une baisse nette de prélèvements de l'ordre de 6,1 milliards d'euros entre 2002 et 2005 bénéficiant aux entreprises (graphe2)

(a) Baisse de prélèvements obligatoires : 8,6 milliards d'euros

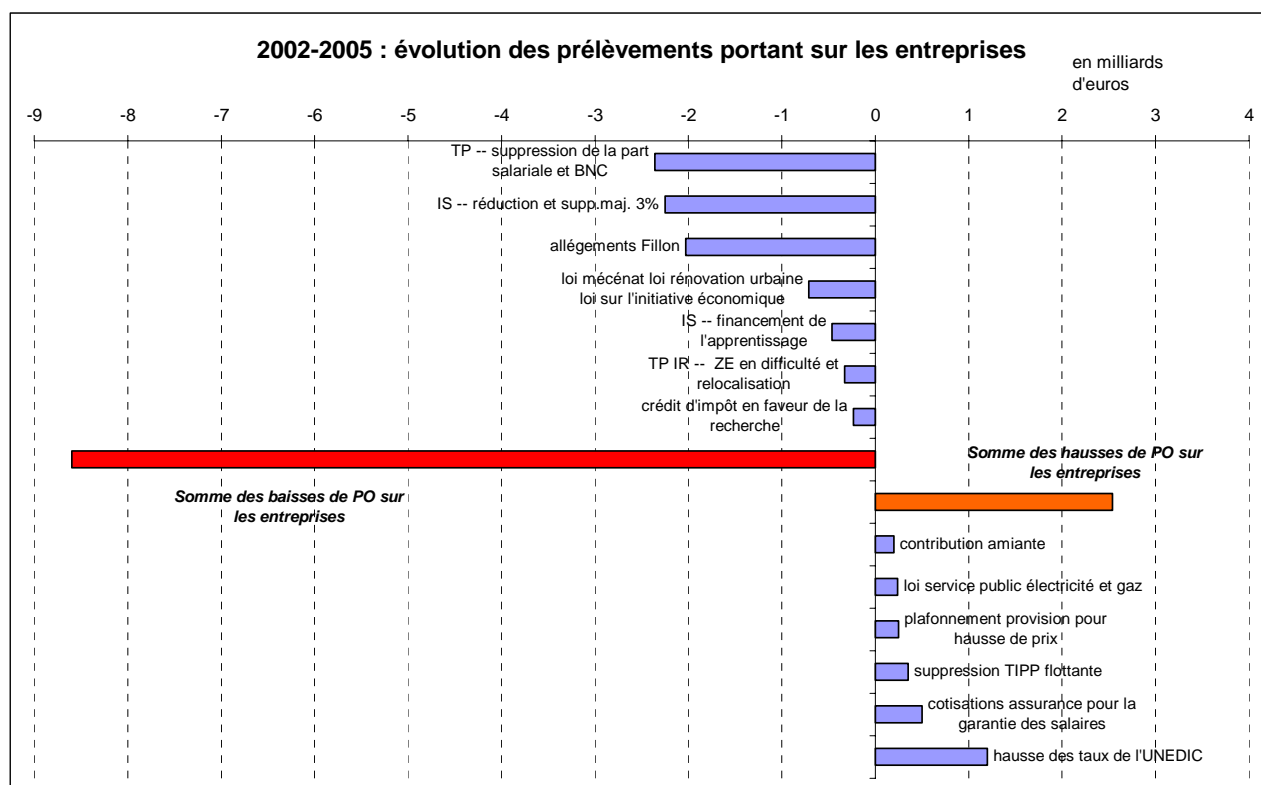
Les différentes baisses de prélèvements fiscaux et sociaux sur les entreprises s'élèvent à 8,6 milliards d'euros. Les entreprises sont soumises aux prélèvements suivants : cotisations patronales, impôt sur les sociétés, taxes professionnelles. On observe que, pour chacune de ces catégories, les prélèvements ont fait l'objet d'une réduction sensiblement identique au cours de la période étudiée.

(b) Hausses des prélèvements obligatoires : 2,5 milliards d'euros

Ces baisses ont toutefois été atténuées par des hausses (notamment provoquées par la hausse du taux UNEDIC) qui représentent environ 2,5 milliards d'euros.

Au total la synthèse des évolutions de prélèvements sur les entreprises reflète une volonté claire de réduction des prélèvements sur les entreprises, réduction qui atteindrait environ 6,1 milliards d'euros en 3 ans et demi.

Graphe 2 : évolution des prélèvements obligatoires portant sur les entreprises sur la période 2002-2005 (en milliards d'euros)



Légende

:TP : taxe professionnelle
IS : impôt sur les sociétés